

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mil-vingt-six, le neuf Juin à 19h00, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Céline FARRÉ, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE, Stéphanie MELLAREDE, Tony LAUVERGNE, Françoise BIAGINI, Lionel CABROLIER, Françoise BOUZANQUET et Marjorie COLAS

Absents : Gilles DUTRONC ayant donné procuration à Françoise BOUZANQUET
Anaïs CASIMIR-DURAND

Note : M. Raphaël MATHEVET a rejoint la séance en cours, après la désignation des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants.

Secrétaire de séance : Nathalie CUOZZO

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux des séances antérieures**

Madame la Maire donne lecture des procès-verbaux des séances précédentes.

Les procès-verbaux du 15 avril 2026, du 29 avril 2026 et du 5 juin 2026 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

- **Désignation de la secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée pour rédiger le procès-verbal.

Madame la Maire propose la candidature de Mme Nathalie CUOZZO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Mme Nathalie CUOZZO, 2nde adjointe au maire, en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 9 Juin 2026.

RÉSULTAT DU VOTE : (Adopté à l'unanimité)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est présidé par Madame la Maire : Céline FARRÉ ;

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Mme Françoise BIAGINI et M. Didier BROS ;
Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : M. Tony LAUVERGNE et M. Nicolas WISNIEWSKI.
La maire indique que le nombre de délégués et de suppléants à élire est de 3
Elle donne connaissance des modalités pour se présenter candidats.
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin pour les délégués :

13 votants, 13 suffrages exprimés

Elus :

- Mme CUOZZO Nathalie, : 13 voix qui a accepté
- Mme MELLAREDE Stéphanie : 13 voix qui a accepté
- Mme FARRÉ Céline : 13 voix qui a accepté

Premier tour de scrutin pour les suppléants :

13 votants, 13 suffrages exprimés

Elus :

- Mme BERETTA Sophie : 13 voix qui a accepté
- M. SAUVAIRE Arnaud : 13 voix qui a accepté
- M. WISNIEWSKI Nicolas : 13 voix qui a accepté

- Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) par Enedis

Madame la Maire présente le dispositif de la RODP, qui constitue la compensation financière obligatoire versée annuellement par Enedis pour l'occupation du domaine public par ses ouvrages (sols, sous-sol, aérien). Le montant, encadré par décret national et calculé selon la taille de la population et la longueur du réseau, nécessite un vote formel du Conseil Municipal pour permettre son encaissement en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la redevance d'occupation du domaine public présentée.
- Autorise l'encaissement de cette recette au budget de fonctionnement de la commune.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée à l'unanimité et portée au registre des délibérations)

- Election Commission Appel d'Offres

Madame la Maire informe le Conseil que, suite au contrôle de légalité de la Préfecture sur la délibération du 2 avril 2026, la composition de la CAO a été déclarée non conforme en l'absence de deux membres nécessaires pour atteindre le quorum légal (3 titulaires et 3 suppléants). Il convient donc de procéder à une élection complémentaire pour sécuriser les futurs marchés publics de la commune. M. Lionel Cabrolier et Mme Françoise Biagini se portent volontaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Élit M. Lionel Cabrolier et Mme Françoise Biagini pour occuper les postes manquants.
- Valide ainsi la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en conformité avec la loi.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Transformation RPI Crespian – Cannes et Clairan – Montmirat et opposition à fusion des écoles**

Madame la Maire expose la délibération du Conseil Communautaire relative à l'avenir de l'école de Crespian. Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal ;

Après un débat approfondi, le Conseil Municipal :

- Approuve la transformation du RPI dispersé sur les communes de Crespian – Cannes et Clairan – Montmirat en un RPI concentré.
- Refuse la fusion des écoles en un groupe scolaire unique sur la commune de Montmirat.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

(Mme Françoise BOUZANQUET n'ayant pas pris part au vote).

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **RD 194B Chem. du Gré au Moulédou - Extension 1 PL et déplacement mât solaire existant par le SMEG**

Madame la Maire présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public sur la RD 194B, comprenant la création d'un nouveau point lumineux et le déplacement d'un mât solaire existant. La maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

- Coût global de l'opération : 12 927,73 € HT (soit 15 513,28 € TTC)
- Reste à charge estimé pour la commune : 6 460,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement présenté.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

(M. Nicolas WISNIEWSKI n'ayant pas pris part au vote).

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Subvention au profit APE pour la kermesse**

Madame la Maire présente la demande de l'APE du 19 mai 2026 sollicitant une aide financière pour la kermesse scolaire du RPI (animation musicale et châteaux gonflables).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 2121-29 et L. 2311-7) ;

Considérant l'intérêt local de cet événement pour la vie du village ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde cette subvention exceptionnelle à l'association.
- Autorise son financement par un virement de crédits prélevé sur l'enveloppe des dépenses imprévues.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document comptable afférent.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 2

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Questions et informations diverses**

Plusieurs points relatifs à la vie du village ont été abordés en fin de séance :

- Signalétique : Point sur le panneau arraché Chemin de Fontbrune.

- Voirie et réseaux : Relance de M. Lionel CABROLIER concernant les problèmes d'écoulement d'eau impactant quatre habitations du Chemin de Fontbrune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire a prononcé la levée de la séance à 20h30.

**La Maire,
Céline FARRÉ**

**La Secrétaire de séance,
Nathalie CUOZZO**



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.